

## REUNION BE VISIO MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2022

<b>Membres Présent(s)</b>	CORDIER Yves, DE JAEGHERE Laurence, DESMET Joëlle, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SAEZ Eric
<b>Invité(s) à titre consultatif</b>	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	

\*\*\*\*\*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou la Trésorière Générale, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

### 1. Appel du Groupe Triathlon Vesoul Haute-Saône : mutation hors délai

Par une saisine du 10 août 2022, l'association Groupe Triathlon Vesoul Haute-Saône a saisi la Commission Nationale Sportive (CNS) afin de bénéficier d'une dérogation permettant à Mme Marion LATIL, ayant fait l'objet d'une mutation tardive, de concourir lors du Grand Prix de Triathlon de Quiberon (3 septembre 2022) et celui de à Saint-Jean-de-Monts (10 septembre 2022).

Considérant que la demande de mutation avait été initiée le 1er novembre 2021, et validée, le 9 novembre 2021, par le club quitté ;

Considérant que la mutation avait été validée par le club recevant le 15 novembre 2021 ;

Considérant que la validation de la licence avait été réalisée par la ligue le 29 mars 2022, après réception du règlement ;

La CNS a refusé d'accorder la dérogation demandée et a adressé le 1er septembre 2022 une réponse défavorable à l'association Groupe Triathlon Vesoul Haute-Saône.

L'association Groupe Triathlon Vesoul Haute-Saône a interjeté appel de la décision de la CNS auprès du Bureau Exécutif de la F.F.TRI le 06 septembre 2022.

Après analyse de la demande de l'association Groupe Triathlon Vesoul Haute-Saône et de la réglementation des épreuves nationales, le Bureau Exécutif note :

- que l'association Groupe Triathlon Vesoul Haute-Saône ne produit aucun élément nouveau ;

- que la raison du retard de validation de la licence, après mutation, de l'athlète concernée est uniquement imputable à l'association Groupe Triathlon Vesoul Haute-Saône (changement de trésorier, envoi tardif du règlement)

Par conséquent, le Bureau Exécutif a décidé de rejeter à l'unanimité l'appel formé par l'association Groupe Triathlon Vesoul Haute-Saône et de ne pas permettre à Mme Marion LATIL de participer au Grand Prix de Triathlon de Saint-Jean de Monts du 10 septembre 2022.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Cédric GOSSE**  
*Président*

**Didier SERRANO**  
*Secrétaire Général*